



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

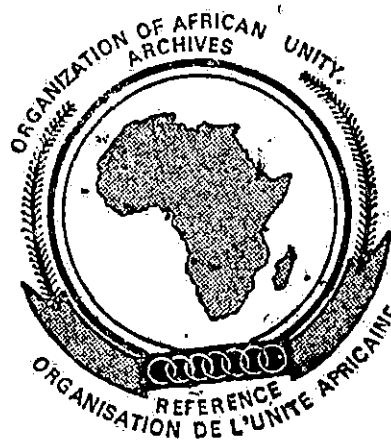
**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا * Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES
Vingt-cinquième session ordinaire
KAMPALA (Ouganda), 18-25 juin 1975

CM/660

RAPPORT SUR LE PROBLEME DE LA PALESTINE ET
DU MOYEN-ORIENT



CM0660

MICROFICHE

RAPPORT SUR LE PROBLEME DE LA PALESTINE ET
DU MOYEN-ORIENT

1. Dans sa Résolution CM/Res.393 (XXIV), le Conseil des Ministres a réaffirmé une fois de plus, sa position, à savoir que le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien sont des conditions préalables de base à toute paix juste et durable au Moyen-Orient. Il a condamné Israël pour son occupation des territoires arabes, son refus de reconnaître l'existence et les droits du peuple palestinien, ainsi que pour sa politique d'altermoiement qui a fait échouer tous les efforts ayant pour but de réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient.

2. D'après la Déclaration d'Addis-Abéba sur le problème de la Palestine et du Moyen-Orient, l'attention et l'intérêt que le Conseil a montré lors des discussions sur le problème du Moyen-Orient, sont dus au fait qu'il est convaincu que cette cause est une cause afro-arabe, qui ne diffère en rien de celle du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud. La Déclaration insistait sur la nécessité d'inclure un point intitulé le "Problème de la Palestine", dans l'ordre du jour de la 12ème session de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement, à la condition que M. Yasser ARAFAT soit invité en tant que Président de l'OLP et seul représentant légitime du peuple palestinien, à s'adresser lors du Sommet, aux Chefs d'Etat africains. Le Conseil a également souligné le besoin d'une certaine forme de dialogue entre l'OLP et l'OUA afin d'adopter une stratégie commune pour la libération de la Palestine, analogue aux stratégies d'Accra et de Dar-Es-Salaam pour la libération de l'Afrique.

3. Le Conseil des Ministres a demandé au Secrétaire général administratif de l'OUA de suivre de près les événements au Moyen-Orient et d'en faire le rapport à la 25ème session du Conseil des Ministres, et a décidé de considérer la situation au Moyen-Orient comme l'un des points importants de l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil des Ministres de l'OUA.

4. Conformément à ces directives et après-avoir consulté le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte, le Secrétaire général administratif présente le présent rapport au Conseil.

5. Le Conseil doit rappeler qu'au cours du mois de mars 1975, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis après des contacts préliminaires avec les parties concernées, a engagé des pourparlers avec le Président de la République Arabe d'Egypte et le Gouvernement d'Israël, afin d'arriver à un nouvel accord de désengagement militaire entre les forces égyptiennes et israéliennes pour élargir les accords précédents, conclus l'année dernière pour le désengagement sur les fronts égyptiens et syriens respectivement. Si un tel accord était intervenu entre les forces égyptiennes et israéliennes, un accord similaire aurait suivi entre les forces syriennes et israéliennes.

6. Au cours de ces pourparlers, l'Egypte a soutenu que le retrait minimum qu'Israël peut consentir et qui amènerait une réduction immédiate de la tension dans cette zone, s'est de se retirer des passages du Sinaï et des terres pétrolifères d'ABOU-RODIES et BALAIM. Un tel retrait des forces serait deaprès l'Egypte un test permettant de voir si Israël est disposé à frayer la voie vers la paix dans le cadre d'un règlement d'ensemble du problème, lors de la Conférence de Genève.

7. Malheureusement, Israël une fois de plus, s'est montrée intransigente en refusant toute forme d'accord tendant à réduire la tension dans cette région. En dépit du fait que le Secrétaire

d'Etat des Etats-Unis, avait entrepris ces pourparlers après avoir reçu l'assurance de la part d'Israël qu'elle acceptait certains principes de base, Israël lors des pourparlers, a refusé avec une telle intransigeance toutes propositions constructives, que la seule conclusion qu'il est possible de tirer de son attitude, est qu'elle ne veut pas répondre sérieusement et d'une manière significative, au désir d'entretenir la force vive pour la paix.

8. Dès le début de ces pourparlers, Israël a demandé à l'Egypte de cesser les hostilités, et qu'elle consentirait en retour un retrait limité, qui laisserait, en fait, la plus grande partie du Sinaï sous l'occupation israélienne, et d'ignorer en même temps le problème palestinien et tous les autres éléments qui interviennent dans cette question. Israël est allée jusqu'à demander à l'Egypte d'établir avec elle des relations allant au delà de la situation normale de paix. De plus, Israël a demandé à l'Egypte de n'adopter aucune position anti israélienne dans les forums internationaux et dans le cadre des organisations, en particulier l'OUA. Le Conseil pourra noter d'après toutes ces attitudes israéliennes, qu'elles constituent des exigences d'ordre politique, alors que les pourparlers avaient seulement pour but d'arriver à un accord de désengagement militaire. Ces tactiques israéliennes durant les pourparlers se sont poursuivies pendant 15 jours et ont finalement abouti à l'échec de ces pourparlers.

9. Face à la détermination de l'Egypte à sauvegarder ses propres intérêts nationaux, les intérêts des autres Etats arabes et les droits nationaux du peuple palestinien, Israël a accepté que les pourparlers soient limités aux aspects militaires, mais a de nouveau insisté sur le fait qu'elle ne se retirerait que de certains points éparpillés, ce qui la maintiendrait au milieu des passages. L'Egypte une fois de plus a été obligée de rejeter cette nouvelle manoeuvre partant du fait qu'en acceptant une telle proposition, le concept de désengagement serait violé. Cela aurait conduit à un enchevêtrement des forces, et à une augmentation des

probabilités de confrontation armée, ce qui est contraire au concept même de désengagement.

10. En raison de l'intransigeance d'Israël, il s'avère impossible d'arriver à un accord, et les pourparlers furent interrompus.

11. Après ces pourparlers, l'Egypte a continué à donner à ces projets de paix toutes les chances possibles :

- a) Elle a demandé à l'Union Soviétique et aux Etats Unis, en tant que co-présidents de la Conférence de la paix au Moyen-Orient, de convoquer de nouveau la Conférence de Genève;
- b) Elle a accepté la prolongation de trois mois du mandat des forces d'urgence des Nations Unies, période nécessaire étant donné les circonstances pour poursuivre l'action pour la paix;
- c) L'Egypte a décidé de rouvrir le Canal de Suez à la navigation internationale, le 5 juin 1975 dans l'intérêt de tous les peuples amis.

12. Le Président de la République Arabe d'Egypte, tout en prenant ces dispositions positives, a informé ses frères, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA de la situation présente; parallèlement, le Vice-Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte informaient tous les émissaires africains de la situation.

13. Le Secrétaire général administratif souhaite, à ce sujet, attirer l'attention sur le fait qu'Israël a demandé à l'Egypte de ne pas soumettre le problème à l'OUA, ce qui indique qu'elle est inquiète du soutien que l'Afrique accorde à cette cause afro-arabe.

14. Ces événements ont amené le Secrétaire général administratif à penser que la situation au Moyen-Orient continue d'être très grave et de se détériorer. Au moment de la rédaction du présent rapport, d'intensives interventions diplomatiques de l'Egypte dans le monde arabe et auprès des deux super puissances sont entreprises en vue de détendre la situation explosive dans cette région et permettre à réunir de nouveau la Conférence de Genève.

15. Le problème de la représentation de l'OLP à la Conférence de Genève n'a pas encore été réglé malgré le fait que l'OLP ait été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme seul représentant légitime du peuple palestinien.

Le Gouvernement Israélien refuse de reconnaître l'OLP, et il est difficile de savoir si le Gouvernement des Etats-Unis a changé sa position à ce sujet. Quoi qu'il en soit, Israël doit comprendre qu'elle n'a d'autre alternative que de reconnaître l'OLP, et si la Conférence de Genève doit aboutir à un règlement définitif du problème du Moyen-Orient, la présence de l'OLP, sous une quelconque forme raisonnable et acceptable est une condition préalable, compte tenu du fait que le problème palestinien constitue le point essentiel concernant la question du Moyen-Orient.

16. La seule solution par conséquent est le retrait total des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967, et la restauration des droits du peuple palestinien.



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا * Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES
25ème Session Ordinaire
Kampala 18 - 25 juillet 1975

CM/660
Add.1

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

1. A la suite de l'échec des pourparlers d'Assouan en vue d'un second désengagement militaire entre les forces israéliennes et égyptiennes, le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte a décidé, dans une tentative de laisser ouvertes toutes les voies conduisant à la paix, de prolonger le mandat de la FUNU de 3 mois et comme cela est expliqué dans le paragraphe 11 - B du document CM/660, cette période était jugée suffisante pour une nouvelle action pour la paix.
2. Depuis cette date, des développements importants sont intervenus, d'une part, l'offensive de paix égyptienne s'est poursuivie et le Président de la République Arabe d'Egypte a rencontré le Président des Etats-Unis pour examiner la position définitive des Etats-Unis sur cette question vitale de la paix au Moyen-Orient. Une fois de plus il est apparu que le gouvernement israélien poursuivait la même politique d'obstruction de chemin de la paix en présentant des propositions inacceptables et en continuant à adopter une attitude de temporisation au cours du mois qui a suivi.
3. En raison de ces manoeuvres, il a été impossible pour le gouvernement de la République Arabe d'Egypte de laisser prévaloir une fois de plus, la situation de ni-guerre, ni-paix. Au cours d'une conférence de presse tenue le 16 juillet 1975, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de l'Egypte, M. Ismaël Rabmy a déclaré que l'Egypte a décidé de ne pas renouveler le mandat de la force d'urgence des Nations Unies, vu l'attitude d'Israël face aux efforts actuels visant à aboutir à un nouvel accord sur le désengagement militaire.
Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de l'Egypte a également déclaré que son pays croit qu'Israël est en train de tirer un parti de la situation actuelle - la FUNU aidant à maintenir une paix précaire - en utilisant cette force pour consolider son occupation. Il a ajouté que l'Egypte pense que le Conseil de Sécurité peut se réunir pour examiner la situation.

4. Le Secrétaire général de l'O.N.U. a décrit la situation actuelle comme étant "très grave et très dangereuse". Il a également exprimé son espoir que les efforts du Conseil de Sécurité seront couronnés de succès pour "nous sortir de ce dilemme."
5. Le Secrétaire général administratif partage l'opinion du Secrétaire général de l'O.N.U. et croit que la situation au Moyen Orient est une fois de plus explosive.

Il est évident que la responsabilité dans la détérioration de la situation incombe entièrement à Israël et que tant qu'il n'aura pas abandonné son attitude intransigeante et arrogante, la perspective de désamorcement de la situation explosive actuelle restera lointaine. En conséquence, les espoirs pour réaliser une paix juste et durable seront encore plus éloignés.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-07

The Situation in the Middle East

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9408>

Downloaded from African Union Common Repository